



## Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration du lundi 15 avril 2024

Envoyé en préfecture le 18/04/2024  
Reçu en préfecture le 18/04/2024  
Publié le 18/04/2024  
ID : 031-213100662-20240415-DLCA2024\_12-DE

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, régulièrement convoqué, faute de quorum le mercredi 10 avril 2024, s'est réuni le lundi 15 avril 2024, à la mairie de Bessières (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Président.

Dates de convocation du Conseil d'administration : le jeudi 28 mars 2024 pour la réunion du mercredi 10 avril 2024 et le jeudi 11 avril 2024 pour la réunion du lundi 15 avril 2024. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

### Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Président – Monsieur Alexandre CHATAIGNER, membres élus.

Monsieur Eddy QUÉMET – Madame Jacqueline NICAISE – Madame Marie-Pierre POLITOWICZ, membres nommés.

### Absents excusés :

Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Madame Élisabeth CORDEIRO – Madame Marie-Hélène PEREZ – Madame Émilie PEZET – Monsieur Adam BEN BRAHIM – Madame Martine JARLAN.

Ont également assisté à la séance en tant que conseil, Madame Céline RODRIGUEZ, Directrice financière, Madame Marie-Pierre GRATTONI, Service finances, Monsieur Karim EL GUEDDARI, Coordinateur Service Enfance / Jeunesse, Monsieur Thomas ELIE, Service Finances et Madame Justine RIVIÈRE, Affaires juridiques.

- Composition légale du Conseil d'administration : 11
- Nombre d'administrateurs en exercice : 11
- Nombre d'administrateurs présents : 5
- Nombre d'administrateurs représentés : 0

Secrétaire de séance : Madame Marie-Pierre POLITOWICZ.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte à 10 heures 30.

**2024-12 FINANCES : Budget principal du CCAS – Approbation du compte de gestion 2023**

Rapporteur : Monsieur le Président

ADOPTE				
Votants : 5	Abstentions : 0	Exprimés : 5	Pour : 5	Contre : 0

Monsieur le Président, énonce qu'en application des textes en vigueur en matière de comptabilité publique, et notamment l'article L.2121-31 du Code général des collectivités territoriales, Madame la Trésorière de Grenade sollicite du Conseil d'administration l'approbation de son compte de gestion 2023 pour le budget annexe du Centre communal d'action sociale (CCAS) de la commune de Bessières.

Après rapprochement du compte de gestion et du compte administratif, il apparaît que le compte de gestion présente des résultats concordants avec ceux de l'ordonnateur. Le Receveur Municipal a bien repris, dans ses écritures, le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

En conséquence, il est proposé au Conseil d'administration, de déclarer que le compte de gestion du budget annexe du CCAS dressé pour l'exercice 2023 par Madame la Trésorière de Grenade n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

- **PREND ACTE** du document annexé à la présente délibération ;
- **APPROUVE** le compte de gestion du budget principal du CCAS du Trésorier municipal pour l'exercice 2023 ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces s'y rapportant.
- **MENTIONNE QUE** la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,  
les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le Président,

Cédric MAUREL



Certifié exécutoire,  
les formalités de publicité ayant été  
effectuées le :

18/04/2024

et la délibération ayant été reçue en  
Préfecture le :

18/04/2024